

La nouvelle étape de la politique de la ville

Cycle d'échanges SGAR-CRPV
Languedoc-Roussillon
11 septembre 2013

Grégory VALOT
SG-CIV



La préparation d'une nouvelle étape de la politique de la ville

Engagement n°27 du Président de la République de restaurer l'égalité républicaine entre les territoires



« Feuille de route du gouvernement pour les habitants des quartiers » (Conseil des ministres du 22 août 2012)



Concertation nationale « Quartiers, engageons le changement » (octobre 2012 - janvier 2013)



Comité interministériel des villes du 19 février 2013



Projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

Les axes de la réforme

Axe 1 : Réformer la géographie prioritaire

Axe 2 : Lancer les contrats de ville de nouvelle génération

Axe 3 : Améliorer la territorialisation des politiques sectorielles

Axe 4 : Prolonger la dynamique impulsée par la rénovation urbaine

Axe 5 : Renforcer la solidarité financière

Axe 6 : Témoigner aux habitants des quartiers prioritaires la reconnaissance qu'ils méritent

Axe 7 : Renforcer le pilotage national de la politique de la ville

La réforme de la géographie prioritaire (1)

L'objectif : remplacer les zones urbaines sensibles et l'ensemble des zonages existants par les « quartiers prioritaires de la politique de la ville, afin de :

- simplifier et mettre en cohérence la géographie prioritaire ;
- concentrer les interventions publiques dans une logique d'efficacité (1200 quartiers contre 2500 aujourd'hui)

La méthode :

- l'utilisation d'un critère simple, objectif et révélateur de la situation de décrochage des quartiers (le niveau de revenu des habitants) ;
- le recours au carroyage ;
- la mise en œuvre de méthodes ad hoc dans les outre-mer pour tenir compte de leurs spécificités

La réforme de la géographie prioritaire (2)

Le calendrier :

- **Inscription de la réforme dans le cadre du projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine**
- **Diffusion fin octobre de la liste des communes susceptibles d'abriter au moins un quartier prioritaire**
- **Vote de la loi**
- **Aller-retour avec le local sur la définition des contours des quartiers**
- **Elaboration des textes d'application**
- **Entrée en vigueur de la nouvelle géographie dans le cadre des nouveaux contrats de ville une fois ceux-ci signés (à partir de l'exercice budgétaire 2015)**

Les grands principes des contrats de ville

Des contrats adossés au projet de territoire porté par l'intercommunalité

⇒ Généralisation du portage intercommunal

**Un cadre unique pour les enjeux de cohésion sociale,
de développement urbain et de développement économique**

**Une meilleure implication des politiques publiques
au-delà des seuls instruments spécifiques**

⇒ Inscription dans le cadre du contrat d'engagements concernant les politiques de droit commun de l'État et des collectivités territoriales

Une large mobilisation des acteurs

⇒ Acteurs institutionnels (services et opérateurs de l'État, tous les niveaux de collectivités territoriales, CDC, bailleurs sociaux, etc.), acteurs de la société civile et habitants des quartiers

Des contrats calés sur le mandat municipal et mieux articulés avec les outils contractuels et de planification existants

⇒ Documents d'urbanisme, CPER, programmation européenne, etc.

La préfiguration des contrats de ville

Objectifs et calendrier

Permettre à certains territoires de prendre « un temps d'avance » sur la préparation des nouveaux contrats (à partir de juin 2013) pour, d'ici fin 2013 :

- consolider le cadre des contrats de ville
- identifier les besoins d'accompagnement et élaborer les réponses adaptées

Territoires concernés

Douze intercommunalités constituant un échantillon diversifié de configurations locales :

- ⇒ Amiens, Evry, Plaine commune, Rennes, Lille métropole, Nîmes, Auch, Dijon, Mulhouse, Arras, Toulouse métropole et Fort-de-France

Quelques points d'attention

- Pilotage et gouvernance : équipes interministérielles, articulation intercommunalité-communes, mobilisation de l'ensemble des acteurs, participation des habitants, etc.
- Projet de territoire : construction d'une vision intégrée du devenir des quartiers, articulation urbain – social, place du développement économique, problématiques transversales (jeunesse, droits des femmes, discriminations)

Pour accompagner et suivre la préfiguration

Des points nationaux réguliers avec l'ensemble des sites →

Comité d'animation national des sites préfigurateurs :

- Lancement de la préfiguration le 18 juin
- Deux autres réunions prévues (novembre et décembre 2013)

Un dialogue continu avec les représentants des sites →

Cellules opérationnelles nationales constituées chacune :

- d'un représentant du cabinet ville, du SG-CIV, de l'ACSé et de l'ANRU
- et pour Fort-de-France : d'un représentant de la DEGEOM

Un accompagnement spécifique et une dynamique inter-sites →

Recherche-action-formation (démarrage le 9 juillet) :

- ⇒ 5 à 6 sessions animées par un prestataire

Une évaluation de la démarche →

Dans un souci de cohérence, évaluation confiée au **cabinet ASDO**, déjà en charge de l'expérimentation CUCS

Une mutualisation des ressources disponibles →

Lancement fin août d'**un site internet dédié** : i-ville Prefig'

Pour alimenter la réflexion, des groupes de travail spécifiques

Groupe de travail

« Outre-mer »

Réunion le 17 juin

Rédaction d'un rapport en cours

Groupe de travail

« ingénierie locale »

Démarrage de la deuxième
phase du groupe fin juin

Synthèse des travaux en décembre 2013

Groupe de travail « fonds européens »

Première réunion le 17 juillet

Groupe de travail « suivi du droit commun »

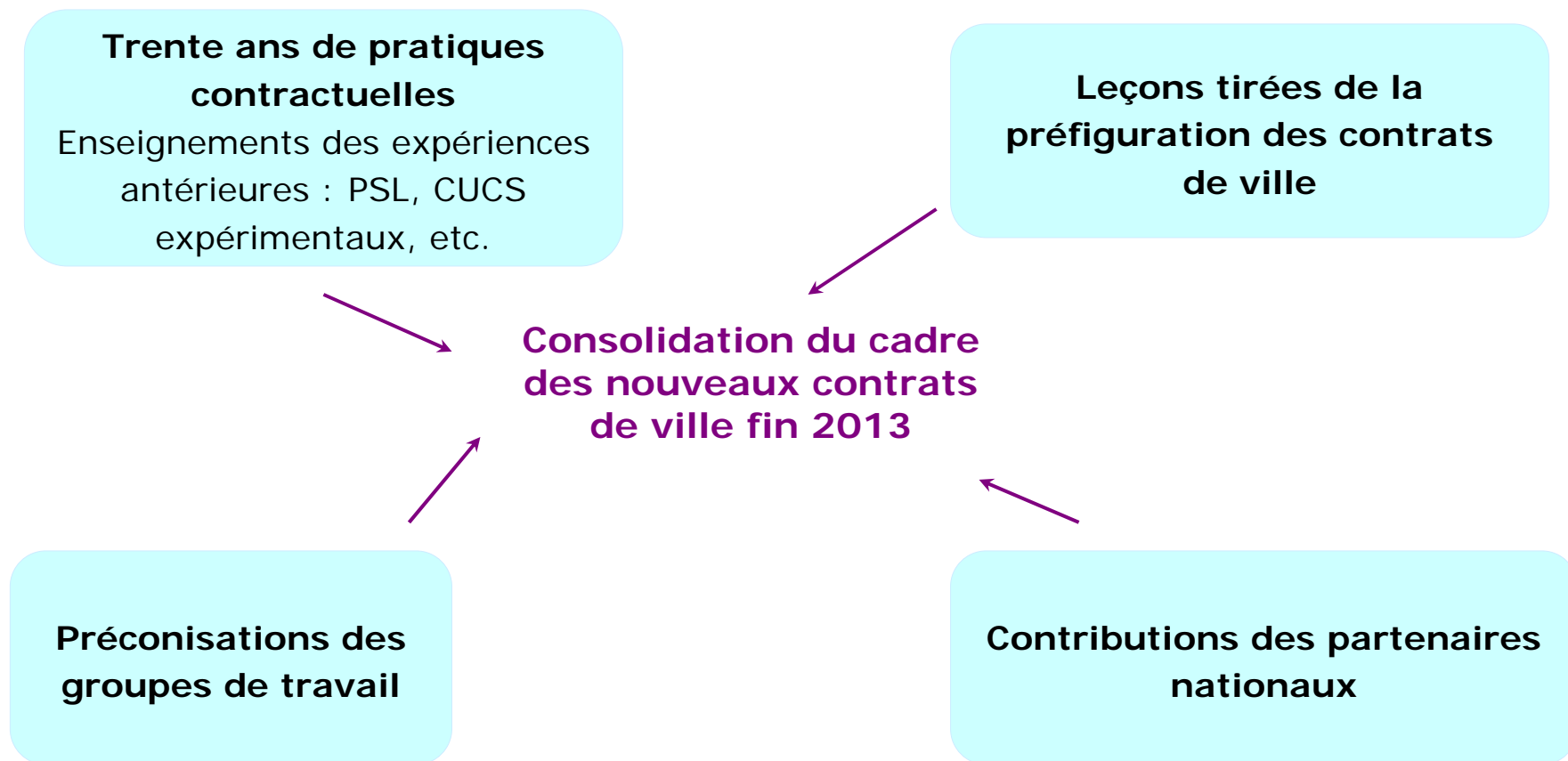
Objectif : mise en place d'un outil
opérationnel de suivi des moyens
de droit commun qui sera testé sur
les sites préfigurateurs

Première séance le 5 juillet

Séance de rentrée le 4 septembre

Et une réflexion spécifique sur
l'articulation CPER-contrats de ville
et sur le traitement des axes
transversaux obligatoires des futurs
contrats

Des approches croisées pour définir le cadre des nouveaux contrats



Les grandes échéances des contrats de ville

Automne 2013

Projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine donnant une base légale aux contrats de ville

**Automne-
Hiver 2013**

Définition des territoires de la nouvelle géographie prioritaire, cœur de cible des nouveaux contrats

Fin 2013

Fin de la préfiguration et des groupes de travail
Consolidation du cadre national des contrats de ville

Décembre 2013

Circulaire sur la mise en œuvre des contrats de ville

Décembre 2013

Mise en place d'un kit formatif pour l'ensemble des sites

2014

Négociation et signature des contrats

1er janvier 2015

Entrée en vigueur des contrats pour 6 ans

L'amélioration de la territorialisation des politiques sectorielles

Renforcer la mobilisation des politiques de droit commun

« Par le haut »

Signature de conventions d'objectifs :

- avec les principaux ministères (circulaire du 30 novembre 2012)
- avec les opérateurs de État ;
- avec les associations nationales d'élus.

« Par le bas »

- Déclinaison territoriale des conventions nationales par le préfet de région ;
- Signature des futurs contrats de ville par l'ensemble des acteurs du droit commun

Zoom sur les conventions interministérielles

- 7 conventions signées avec les ministères en charge de
 - la jeunesse et les sports (4 avril 2013) ;
 - la santé et les affaires sociales (19 avril 2013) ;
 - l'emploi (convention signée le 25 avril 2013 et note de transmission le 10 juin 2013) ;
 - les droits des femmes (21 mai 2013) ;
 - les transports (7 juin 2013) ;
 - la Justice (8 juillet 2013) ;
 - La Défense et les anciens combattants (15 juillet 2013)
- 6 conventions interministérielles en cours :
 - économie sociale et solidaire (signature prévue courant septembre) ;
 - intérieur (courant septembre) ;
 - éducation (courant septembre) ;
 - culture ;
 - artisanat et commerce ;
 - enseignement supérieur et recherche.

Le lancement d'un nouveau programme national de renouvellement urbain

L'objectif : Poursuivre la dynamique du PNRU dans le cadre d'une démarche intégrée en traitant les espaces insuffisamment ou non traités

Les territoires éligibles : prioritairement ceux des quartiers de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants (avec une attention particulière pour les territoires ultramarins)

Les opérations finançables : aménagement urbain, réhabilitation, résidentialisation, démolition et production de logements et d'équipements publics, etc. L'accent sera mis sur le traitement des copropriétés dégradées, en lien avec l'ANAH

5 milliards d'euros sur 10 ans

La solidarité financière

Pas d'évolution prévue concernant la dotation de solidarité urbaine, dont l'attribution n'est de toute façon aujourd'hui plus corrélée à la politique de la ville

Transformation de la dotation de développement urbain en dotation « politique de la ville » conçue comme un outil à part entière du contrat de ville

Renforcement de la solidarité locale : la dotation de solidarité communautaire sera rendue obligatoire pour les EPCI signataires d'un contrat de ville

La reconnaissance des habitants des quartiers

Remise du rapport BACQUE-MECHMACHE sur la participation citoyenne le 8 juillet dernier : expertise en cours des propositions faites et expérimentation de certaines d'entre elles dans le cadre de la préfiguration des contrats de ville

Préparation d'un plan d'action visant à lutter contre les discriminations et les stigmatisations dont sont victimes les habitants des quartiers en raison de leur adresse et/ou de leur origine réelle ou supposée

Soutien renouvelé du ministère de la ville pour conduire un travail de mémoire dans les quartiers, notamment ceux en rénovation urbaine

Mise en place d'un groupe de travail animé par l'historien Pascal BLANCHARD sur ces questions

Le renforcement du pilotage national

Rapprochement de l'ACSé et du SG-CIV dans le cadre du futur pôle « Ville » du commissariat général à l'égalité des territoires

Réflexion sur la mobilisation des élus et des grands partenaires de la politique de la ville dans le cadre d'une gouvernance nationale renouvelée

Evolution des missions de l'ANRU pour tenir compte des enjeux du NPNRU

Création d'un observatoire national de la politique de la ville fusionnant l'ONZUS et le CES de l'ANRU